https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/15/guestions/OANR5I 150F31982

15ème legislature

| Question N° : 31982 | De M. Gérard Cherpion (Les Républicains - Vosges) | | | | Question écrite | |
|---|---|---|--|--|-----------------|--|
| Ministère interrogé > Solidarités et santé | | | | Ministère attributaire > Solidarités et santé | | |
| Rubrique >maladies | | Tête d'analyse >Les enjeux liés au glaucome et à la perte d'autonomie | | Analyse > Les enjeux liés au glaucome et à la perte d'autonomie. | | |
| Question publiée au JO le : 01/09/2020 Réponse publiée au JO le : 27/10/2020 page : 7528 | | | | | | |

Texte de la question

M. Gérard Cherpion attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les enjeux liés au glaucome et à la perte d'autonomie. En France, près de 1,2 million de personnes sont atteintes d'un glaucome. Cette maladie oculaire se caractérise par son évolution longtemps asymptomatique : l'atteinte commence à la périphérie du champ visuel et le patient n'est affecté que lorsque la vision centrale est concernée, à un stade déjà évolué entraînant d'importantes situations de dépendance et de handicap. Un glaucome chronique non traité évolue de manière inéluctable vers la déficience visuelle et la cécité en quelques années. Un traitement mal suivi ou non efficace peut entraîner une dégradation de la pathologie et une augmentation des coûts associés. Alors que le taux de prévalence atteint 10 % chez les plus de 70 ans, la pathologie serait responsable de 10 à 15 % des taux de cécité soit environ 15 000 cas. Au regard du vieillissement de la population et du manque d'information sur le sujet dans le débat public, cette maladie deviendra de plus en plus fréquente. D'après les chiffres du rapport OMS sur la vision d'octobre 2019, le nombre de personnes atteintes du glaucome devrait augmenter de 25 % entre 2020 et 2030. À un stade avancé de la maladie, le handicap fonctionnel pour les patients glaucomateux devient gênant dans la vie courante : perte de mobilité, diminution des déplacements, difficultés dans les activités du quotidien (lecture, marche dans la rue, repas...) ou encore augmentation du risque de chute, d'hospitalisation et d'isolement. Les coûts directs et indirects de ce handicap, ainsi que le poids important pour les aidants, en sont préoccupants. Si la Haute autorité de santé a inscrit à son programme de travail en 2018 l'élaboration de recommandations de bonnes pratiques liées au diagnostic et à la prise en charge du glaucome, dont les résultats sont toujours attendus, les enjeux liés au glaucome et plus largement aux déficiences visuelles ne sont aujourd'hui pas pris en compte dans les discussions actuelles sur la réforme du grand âge et de l'autonomie. À cet égard, il souhaiterait connaître les mesures qu'entend prendre le Gouvernement pour lutter contre ce fléau du grand âge que représente le glaucome.

Texte de la réponse

Le ministère des solidarités et de la santé a saisi la Haute autorité de santé pour engager les travaux sur le diagnostic et la prise en charge du glaucome. L'ensemble des troubles visuels liés au vieillissement sont en outre identifiés comme une priorité de la stratégie de prévention de la perte d'autonomie « Vieillir en bonne santé ». La mesure 11 de la stratégie de prévention de la perte d'autonomie 2020-2022 prévoit la définition de repères pour le dépistage des troubles de la vision associés au vieillissement (presbytie, glaucome, dégénérescence maculaire liée à l'âge) et l'orientation vers un spécialiste. Une autre mesure prévoit l'expérimentation du programme ICOPE (Integrated Care for Older People). Ce programme de dépistage multidimensionnel du déclin fonctionnel inclut l'identification des troubles visuels. La stratégie « Vieillir en bonne santé » répond donc à ces préoccupations avec

https://www.assemblee-pationale.fr/dvn/15/questions/QANR5I 15QE31983



la programmation d'actions qui sont d'ores et déjà en cours de déclinaison.